

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime,

EXCUSEE : Mme GOURAUD Cécile (pouvoir à M. GAUDIN Guy)

NON EXCUSE : Néant

Madame DUPE Valérie est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2026/040 - Objet : Convention SyDEV – Cheminement EHPAD

Dans le cadre de l'aménagement situé derrière l'EHPAD et la Mairie, il est prévu la création d'un cheminement piétonnier sécurisé, ce projet comprend l'installation de points lumineux de type bornes et candélabres équipés de détecteurs de mouvement afin de faciliter l'identification et la sécurisation des usagers ;

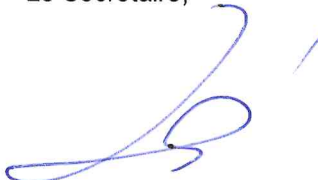
Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée est chargé de la réalisation des travaux.

Le montant de la participation financière communale, selon la convention L.EC.010.25.002, pour la réalisation de ces travaux est de **18 704,00 €**.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés ;

- **Approuve** la proposition du SyDEV pour la réalisation des travaux pour l'aménagement d'un cheminement avec l'installation de points lumineux ;
- **Valide** la participation financière de la commune à hauteur de 18 704,00 € ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

